

**Objet : 6<sup>e</sup> symposium de sculpture sur gypse et plâtre - Association « GYP ART et MATIERE » - Partenariat / subvention**

La Présidente expose :

Le gypse est une ressource minérale ; issue de couches géologiques du Trias, et qui, après avoir été brûlé dans un four, a donné le plâtre. Dans toute la Provence, et en particulier dans les Baronnies provençales, cette ressource a été exploitée depuis l'Antiquité. Au Moyen Age et à l'époque moderne, des sources écrites montrent que le gypse a été extrait sur plusieurs sites : à l'est le long de la faille qui s'étend au nord de Mollans-sur-Ouvèze jusqu'aux environs de Condorcet, en passant par Propiac, Benivay-Ollon, Montaulieu ou Les Pilles. Au cœur du massif, une exploitation existait aux environs de Montbrun-les-Bains. A l'est enfin, les sites de Lazer et Laragne-Montéglin furent exploités pour le gypse. Associés à ces gisements, il est aussi possible de trouver, sur un territoire plus vastes encore, des indices de présence, en sous-sols de couches issues du Trias. Elles sont ainsi été à l'origine de l'extraction du plomb argentifère et d'autres minéraux ou de sources sulfureuses ou salées, utilisées notamment pour leurs vertus thérapeutiques (Montbrun, Propiac, mais aussi le « fontaine noire » de Laborel).

Le gypse a aussi été utilisé comme matériau de construction dans les environs de Lazer et de Laragne : les moellons ont servi à la construction de murs, alors que le plâtre était utilisé comme liant, remplaçant ainsi la chaux. Enfin, de très nombreuses demeures nobles ou notables des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles arborent encore des gypseries qui trahissent la présence d'artisans locaux ou celle d'étrangers, venant essentiellement d'Italie.

Une des dernières carrières de gypse de Provence est encore exploitée à Lazer, par la société Placo, filiale de Saint-Gobain.

Le gypse est donc une ressource minérale encore présente sur le territoire et sa valorisation constitue un enjeu patrimonial et économique toujours présent. C'est ainsi que la préservation des fours à chaux ou à plâtre a été relevé comme une thématiques d'intervention du parc naturel régional dans le cadre de sa charte (mesure 1-4-2).

Aussi, depuis 2007, l'association *GYPart et Matière*, en association avec la commune de Laragne-Montéglin et la communauté de communes du Laragnais organise un symposium de sculpture qui se déroule tous les deux ans. A cette occasion, une dizaine de sculpteurs sont invités et réalisent en 7 jours une sculpture en gypse ou en plâtre. Ce symposium est très largement soutenu par la Fondation Placo qui vise notamment à soutenir les actions culturelles et artistiques autour du plâtre. Cette manifestation artistique met donc en valeur une activité économique propre au territoire et à son histoire.

Du 24 au 30 août 2015, le 6<sup>e</sup> symposium de sculpture sur gypse et plâtre a été organisé à Laragne-Montéglin avec 15 sculpteurs, autour du thème du mouvement. Ceux-ci ont été sélectionnés parmi une trentaine de candidats. Au cours de ces journées, ont aussi été organisées des ateliers de sculpture et de gravure, des ateliers pour les enfants, des expositions d'œuvres en gypse, des visites (notamment de la carrière de Lazer) et des conférences. Cette manifestation a rencontré un écho important puisque ce sont plus de trois cents personnes qui se sont rendues chaque jour sur le site du symposium, situé en plein air, en périphérie du centre-ville de Laragne-Montéglin. Les sculptures, une fois exécutées, ont été mises à disposition des communes de la communauté de communes du Laragnais pour y créer l'amorce d'un parcours artistique autour de la sculpture sur gypse.

Afin de pouvoir organiser cette manifestation, l'association « GYP art et matière » a adressé une demande de partenariat et de subvention de 5 000 euros au Parc naturel régional des Baronnies provençales. Le partenariat a porté sur la communication et la diffusion du programme de la manifestation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

■ **Approuve** la proposition de la Présidente

■ **Décide** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association GYP art et matière répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
5 000 €	Association GYP art et matière	6745

■ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU